

Démocratie et représentativité de l'Etat dans le cadre des relations entre le gouvernement et le parlement

Pr. Riadh BOURICHE

Professeur en sciences politiques

Faculté des sciences politiques

Université Constantine 03 – Salah Boubnider

Résumé

Cet article traite de la question de la démocratie et de la représentativité dans le cadre de la relation dialectique entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Il apparaît important de se rendre compte que la démocratie ne peut être efficace sans une reconstitution des représentants de l'Etat et du peuple sur la base de critères universels. Il est question de prouver la compétence de ces médiateurs de la politique ou des élus en matière de management des affaires de l'Etat. Cet article étudie aussi la question de l'idéal démocratique et de la participation politique qui peut se définir comme un acte volontaire visant à influencer des élections par le bon choix ou des prises de décisions politiques. La bonne représentativité de l'Etat doit être présente dans la relation entre le gouvernement et le parlement qui se situe dans le contrôle de l'action du gouvernement par le parlement.

Mots-clés : démocratie, idéal démocratique, représentants de l'Etat, participation politique, gouvernement, parlement.

Abstract

This article deals with the question of the democracy and with the representativeness in the context of the dialectical relationship between the executive and the legislative powers. It seems important to realize that the democracy cannot be effective without a reconstruction of the representatives of the State and the people on the basis of universal criteria. It is about proving the skill of these mediators of the policy or the elected representatives regarding management of the affairs of the State. This article also points out the question of the democratic ideal and the political participation which can be defined as a voluntary act to influence elections by the good choice or the political decision-making. The good representativeness of the State must be present in the relation between the government and the parliament which is situated in the control of the action of the government by the parliament.

Keywords: democracy, democratic ideal, representatives of the State, the political participation, government, parliament.

I. Introduction

La démocratie représente une aspiration dans toute l'histoire de l'humanité en tant que société idéale où les hommes et les femmes prennent en mains leur propre destin. Elle renvoie aussi à des expériences historiques qui caractérisent l'occident en partant de la Grèce antique pour arriver aux révolutions américaine et européennes.

L'idéal de la démocratie repose sur la conception que le pouvoir politique procède du peuple souverain. Il ne peut donc y avoir de démocratie sans implication du citoyen, c'est-à-dire sans citoyen actif et agissant dans le choix ou le non choix des représentants. En effet, il ne peut y avoir participation politique si on ne se considère partie prenante d'un groupe, sans sentiment d'appartenance, sans disposer de moyens de se faire entendre avec des moyens institutionnels ou avec des ressources personnelles. Mais aussi il ne peut y avoir tout cela sans l'existence d'institutions fortes et de séparation de différents pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire).

En effet, les rapports entre le pouvoir exécutif (le gouvernement) et le pouvoir législatif (le parlement) sont d'abord des rapports de collaboration dans le cadre de l'élaboration de la loi. Le rôle du gouvernement est important car il est à l'origine de la majorité des lois promulguées. Mais cette collaboration s'effectue majoritairement à son profit à travers ce que l'on appelle le "parlementarisme rationalisé". Il s'agit d'un ensemble de moyens juridiques lui permettant de mener à bien les réformes qui lui paraissent nécessaires sans être inquiet par le Parlement qui doit être efficace dans son travail.

II. La démocratie et les représentants de l'Etat¹

En effet, la démocratie, pouvoir du « Dêmos » (le peuple), est un concept politique qui a eu autant de succès à travers les âges et les civilisations. Elle est considérée comme un concept complexe qui ne se situe pas comme un régime parmi d'autres. Dans toutes les philosophies politiques classiques, la démocratie occupe une place plutôt singulière et excentrique car elle permet l'alternance du pouvoir et le bon choix des représentants de l'Etat. Selon F. Fukuyama, dans son livre intitulé la fin de l'histoire..., et cité par Pierre Calame, ce concept est « un succès total, puisque, aujourd'hui, quasiment toutes les nations se réclament de l'ordre démocratique. Et celles qui ne le font pas, elles le justifient volontiers par le caractère exceptionnel et temporaire de leur régime antidémocratique. Lequel régime, par conséquent, est destiné fatalement à se muer en démocratie dès que les circonstances le permettront »².

Dans le même sens, Philippe Braud³ signale que « ce mode de légitimation rationaliste du pouvoir (la démocratie) aurait besoin de la foi du charbonnier pour subsister intact ». Le même auteur

insiste sur le fait que « il ne fait guère de doute que la démocratie soit l'irremplaçable mode de gouvernement de la société de demain, le seul compatible avec les tendances lourdes à la différenciation sociale. Mais le risque existe de voir ce manteau trop commode recouvrir des pratiques totalement contraires à l'exigence éthique dont elle était originellement porteuse ». Il s'agit de dire que la démocratie comme système politique doit supposer la loi de la majorité avec la nécessité du bon choix « des faiseurs, des fabricants et des exécutants » des politiques publiques. Ceci nous laisse insister sur le fait que l'essence même de la bonne politique publique est que des décisions rationnelles soient prises pour la collectivité. En effet, il serait néanmoins tout à fait excessif ou exagéré de voir dans l'écart constaté entre principes affichés et réalités tangibles une simple imposture. Donc il est important de revoir la notion de la compétence qui doit être exigée et sollicitée chez les ressources humaines responsables de l'encadrement de la politique publique et de la haute administration.

L'on se rend compte aujourd'hui que la démocratie ne peut être forte, efficiente et agissante sans une reconstitution des représentants de l'Etat et du peuple sur la base de critères universels de compétence et d'intégrité. Les critères d'éligibilité doivent donc être intelligibles, clairs et précis pour prouver la compétence du représentant de l'Etat, du médiateur de la politique publique ou de l' élu en matière de management des affaires de l'Etat, avec en face l'amélioration de la situation de tous les secteurs.

Par ailleurs, plusieurs auteurs proposent donc des moyens pour renforcer cette démocratie efficace : pour Benjamin Barber, « la démocratie forte vise une communauté de citoyens s'autogérant qui, malgré et avec leurs intérêts, se mettent en capacité d'établir leurs objectifs et leurs actions au nom d'une vision civique de la société et nom en référence à quelque principe extérieur ou altruisme. La démocratie forte prend en compte le conflit, le pluralisme et la séparation des domaines d'action privé et public »⁴.

Pour d'autres, l'interdépendance entre Etats et sociétés ainsi que l'affaiblissement des logiques souverainistes semblent ouvrir d'autres perspectives à la démocratie participative. Autrement dit, la multiplication des formes de contestation de la mondialisation rend autrement pensable cette démocratie participative. Certains y voient les prémices d'une démocratie globale, voire une démocratie transnationale et représentative. Mais surtout que cela se passe par la voie électorale interne et par l'épanouissement de l'élite et non par la force et l'ingérence.

En effet, l'enjeu démocratique est diversement interprété, mais il est important de mentionner ici que la démocratie doit s'enraciner dans des pratiques multiformes, comme étant autant de moments et de lieux d'apprentissage, de production d'une citoyenneté et d'une élite actives. En fait, la forme possible d'une bonne démocratie doit dépendre du contexte culturel des nations, de l'instant de leur évolution politique, de la norme idéologique du moment et du rôle déterminant joué par les groupes de la science (intellectuels, penseurs, professionnels, experts...).

Il est clair qu'une politique n'existe réellement qu'à travers les acteurs concrets qui entrent en relation (au besoin en s'affrontant) à l'occasion de son élaboration ou de sa mise en œuvre ou bien de son évaluation. Il est important de désigner les médiateurs aux bons postes qui sont les agents qui réalisent la construction du référentiel d'une politique de n'importe quel secteur de l'Etat, c'est-à-dire la création des images cognitives déterminant la perception des problèmes existants aux niveaux sectoriels par les groupes en présence et la définition des solutions appropriées. On peut rappeler ici le rôle déterminant joué par ces groupes qui ont mis en place ce que l'on pourrait appeler le référentiel nucléaire dans les pays forts d'aujourd'hui. Ces groupes comprenaient des chercheurs atomistes qui ont permis l'entrée de ces pays dans l'ère du nucléaire : Donc toutes les politiques nucléaires de ces pays (avec l'étroite imbrication du nucléaire civil et du nucléaire militaire) portent la marque de l'action de ces hommes⁵.

En effet, ce n'est pas ce genre-là de médiateurs qui sont seulement demandés dans une société. Mais compte tenu des situations différentes, il ne fait pas de doute que les médiateurs demandés doivent mettre en place les référentiels agricole, industriel, touristique, territorial, social, sanitaire, institutionnel, sécuritaire... et doivent occuper une position stratégique dans le système de décision dans la mesure où ce sont eux qui forment le cadre intellectuel au sein duquel se déroule la fabrication des bonnes politiques publiques sectorielles et leurs exécutions⁶.

Enfin, la sélection sociale et politique des représentants de l'Etat du plus bas au plus haut de la hiérarchie ou bien des candidats doit se faire sur les normes universelles, et cela dans l'intérêt de chaque pays et de sa population, c'est à travers ce processus qu'on peut participer dans l'édification des pays et leur développement dans tous les domaines. Dans une démocratie, tous les citoyens sont en principe éligibles, à de majeures exceptions près (conditions parfois plus restrictives en matière de compétence...). En effet, les facteurs qui rendent désirable ou simplement possible une carrière politique d'élu ou d'un représentant de l'Etat ne sont pas distribués au hasard : ils dépendent de

logiques « capacitaires », scientifiques, sociales, politiques, juridiques et psychologiques qui contribuent à expliquer pourquoi cette représentation nationale.

III. L'idéal démocratique et la participation politique

L'idéal démocratique rejoint donc le mythe du citoyen actif et engagé : l'implication du citoyen dans la vie politique institutionnalisée est couramment appelée la participation conventionnelle. Les citoyens doivent, pour exercer leur devoir de membre de la communauté politique, participer à l'élection de leurs représentants car le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants actifs. Mais les partis politiques ont aussi une grande responsabilité pour faire développer cette démocratie : c'est la problématique du bon choix des candidats compétents pour les présenter aux élections locales ou législatives. Ce sont les conditions même du bon fonctionnement des démocraties modernes. C'est autour du bon choix du candidat, de l'élection et donc de l'acte de vote que s'ordonne cette participation conventionnelle, mais celle-ci peut s'étendre à tout ce qui concourt à produire le processus électoral (intérêt porté à la vie politique par le suivi des débats politiques, la participation à des meetings, le soutien à des partis, l'adhésion...) ⁷.

En effet, la participation politique peut se définir comme un acte volontaire visant à influencer des élections par le bon choix ou des prises de décisions politiques. Se prévaloir de son droit de vote, se présenter comme candidat, tenter d'influencer les grandes lignes d'une politique ou chercher à obtenir des avantages pour le pays, dans un but très précis, sont autant d'exemples de participation politique ⁸.

Par ailleurs, en théorie et parfois encore en pratique, le parlement efficace avec un bon choix des représentants du peuple peut toujours constituer un point de passage obligé de la politique du pays : il est le tremplin pour mettre en œuvre tout un ensemble de réformes et de politiques. Les fonctions principales du parlement sont l'adoption des lois et la surveillance des mesures du gouvernement : en plus de la fonction de représentation, le parlement a donc des fonctions de contrôle et de législateur. Mais les parlementaires doivent exercer ces fonctions d'une manière efficace, c'est-à-dire qu'ils représentent réellement les gens de leurs circonscriptions, ils agissent à titre de législateurs, ils exercent une vraie surveillance sur le gouvernement et la bureaucratie ⁹.

D'une manière générale, le parlement est le pouvoir de faire des lois. Dans la plupart des cas, c'est le parlement chargé notamment de voter les lois et de contrôler l'activité du gouvernement qui pourrait permettre un vrai débat politique concernant l'amélioration de la fabrication de la politique publique. Dans la distribution du pouvoir au niveau de l'Etat, le rôle du parlement est lié au type de

régime qui peut être parlementaire, présidentiel ou mixte, mais aussi à la qualité des parlementaires qui y siègent.

Le pouvoir législatif est exercé généralement par un parlement bicaméral composé des deux chambres (assemblées). La tradition constitutionnelle décrète souvent à ce sujet que pour être adopté, tout projet ou proposition de loi doit faire l'objet d'une délibération successive par les assemblées concernées. Il est donc important d'avoir une bonne participation politique pour faire élire une représentation compétente pour qu'elle puisse participer efficacement dans la conception de l'action publique.

Il s'agit de signaler que ces assemblées doivent jouir de leurs propres missions de contrôle qu'elles exercent par le biais des questions écrites et des questions orales, des interpellations, du contrôle de l'utilisation des crédits qu'elles ont votés, de l'approbation des programmes des gouvernements, de la constitution de commissions d'enquêtes et lors des déclarations des politiques générales, par la possibilité de contrôle des actions des gouvernements dans tous les secteurs.

Lors des débats législatifs, il s'agit de veiller à la présence efficace du gouvernement en séances des assemblées en s'assurant notamment de la présence des parlementaires lors de ces débats : il faut participer ainsi à la mise en œuvre des instruments du parlementarisme rationalisé avec l'augmentation de propositions de la loi émanant de l'exécutif et notamment du législatif¹⁰.

En général, le Parlement dispose d'artifices juridiques et réglementaires qui lui permettent d'engager la responsabilité du gouvernement. En effet, le Parlement peut contrôler l'action du gouvernement par la nécessité d'être informé, mais surtout par la mise en cause de la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée selon quelques modalités (le vote de confiance, la motion de censure, les questions orales ou écrites...).

IV. Conclusion

En conclusion, on peut constater que depuis l'avènement de la démocratie politique dans le monde, les partis se sont toujours imposés comme des intermédiaires nécessaires. En tant que « machines électorales » comme on les appelle en science politique, les partis politiques, notamment ceux qui sont au pouvoir, doivent jouer un rôle majeur dans le choix de leurs représentants puis dans la conduite des campagnes électorales et aussi dans l'élaboration des projets de sociétés. De son côté,

le pouvoir exécutif aussi doit faire de la question de la « représentativité exemplaire » de l'Etat et du peuple une culture, une exigence et une nécessité pour concrétiser un développement durable.

Enfin, les représentants du pouvoir législatif sont des éléments importants dans la sphère du pouvoir. Ils doivent être sensibilisés à tout ce qui concerne l'intérêt public, ce qui peut être entrepris pour développer toutes les régions et donc tout le pays. La sensibilisation du parlement doit procurer des avantages aux citoyens, aux institutions démocratiques, à l'Etat et tout simplement au développement. Les enjeux d'une élection peuvent renforcer aussi les identifications partisans et la participation politique. C'est donc aux partis politiques de modeler leurs stratégies sur des enjeux ressentis par l'électorat.

Force est de constater que la production de cette action publique peut être justifiée par l'actualité elle-même et par le résultat d'un dialogue interne, exécutif - législatif. Il faut mentionner que l'élaboration d'une bonne politique publique ou d'un bon projet de loi est soumise à des règles et des cheminements précis. Elle est aussi envisagée lorsque des circonstances précises se présentent, notamment l'opportunité du moment et le climat favorisant la compétence de la représentativité de l'Etat.

Références bibliographiques

- ¹ Riadh Bouriche, « La démocratie et les représentants de l'Etat », in Le Quotidien d'Oran (édition nationale algérienne), N° 3709, 01 mars 2007, p07.
- ² Pierre Calame, **La démocratie en miettes – Pour une révolution de la gouvernance**, Descartes & Cie, 2003, 325 p.
- ³ Philippe Braud, **Science politique – 1. La démocratie**, Editions du Seuil, mars 1997, 239 p.
- ⁴ Benjamin Barber, **Démocratie forte**, Desclée de Brouwer, 1997, France.
- ⁵ Pierre Muller, **Les politiques publiques**, Presses Universitaires de France (5^{ème} édition), 2003, 127 p.
- ⁶ Ibid.
- ⁷ Riadh Bouriche, « La participation politique et le parlement », in Le Quotidien d'Oran (édition nationale algérienne), N° 3751, 19 avril 2007, p14.
- ⁸ Ibid.
- ⁹ Dominique Chagnollaude, **Science politique**, Editions Dalloz (5^{ème} édition), 2004.
- ¹⁰ Philippe Braud, **Science politique – 2. L'Etat**, Editions du Seuil, mars 1997, 243 p.